



Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2021

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Ludovic Patrick CAGNIN, Fabienne DARGAUD, Alain GUERIN, Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Marie-Christine GRIFFON, Amélie DORIN, Philippe SARRY

Suppléant : Jean THOREUX,

Absents, excusés :

Animateur de séance : Marie-Christine GRIFFON

Secrétaire de séance : Alain GUERIN

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX - Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité, après quelques corrections mineures.

- Délibérations du mois

Travaux en cours – projets

➤ **Maison de santé pluridisciplinaire**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal de sa rencontre avec une diététicienne et une sophrologue qui souhaiteraient intégrer la maison de santé à raison de respectivement 3 une journée par semaine.

Le conseil municipal :

- accepte cette proposition et charge le Maire ou un adjoint de rédiger les baux
- précise que d'autres partenaires professionnels de santé peuvent faire acte de candidature en écrivant à la mairie

➤ **Lion d'Or** :

Les travaux ont redémarré aujourd'hui, le problème lié à la découverte d'un câble électrique est résolu, la deuxième partie de la démolition est terminée.

Les travaux accusent un mois de retard sur les prévisions.

➤ **Aménagement centre bourg**

Daniel DUMONTET informe le conseil municipal de l'avancée des travaux, une rencontre est prévue avec certains riverains afin de définir les niveaux des trottoirs, de telle sorte que l'accessibilité en soit facilitée.

- **Zone à urbaniser le Paluet**

o *Acquisition foncière*

Emilie LESCUT née CLEMENCIN quitte l'assemblée

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de procéder à l'urbanisation du secteur du Paluet afin d'y créer un lotissement.

Il rappelle l'acquisition de diverses parcelles et précise qu'il y a lieu d'acheter encore une dernière surface, intéressante pour l'emprise de 9 270 m² appartenant aux consorts CLEMENCIN. En zone AU, les dernières acquisitions de la commune se situent entre 2 et 5 € le m².

Il explique avoir rencontré les propriétaires et avoir obtenu un accord de principe sous réserve de concéder un délai de prise effective du terrain d'environ 6 ans pour permettre à l'exploitation familiale de se préparer à cette perte de surface.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil décide :

- de procéder à l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts CLEMENCIN, section D n° 119, d'une surface de 9 270 m²
- d'offrir le meilleur tarif, soit 5€ par m² compte tenu de l'intérêt urbanistique de la parcelle.
- de charger le Maire de finaliser la transaction et d'en fixer les modalités définitives : acquisition immédiate, ou à l'issue d'une période maximale de 10 ans, indemnité d'éviction, bail à ferme et de tout document ou engagement nécessaire

Emilie LESCUT regagne l'assemblée

- Location bâtiments communaux – Locaux commerciaux

Thierry MICHEL informe l'assemblée de la libération de plusieurs locaux par les professionnels de santé regroupés désormais à la maison médicale

Le conseil municipal décide de faire procéder à un rafraîchissement par les employés municipaux et d'étudier les possibilités de raccordement au réseau de chaleur quand la situation le permet.

Une réflexion sera engagée quant au devenir des locaux libérés et acquis récemment.

Voirie réseaux

- *EAU : consultation expertise Génie Civil*

Le Maire rappelle au conseil municipal le lancement de la consultation pour les études d'expertises Génie-Civil d'ouvrages d'alimentation en eau potable, en partenariat avec le cabinet SECUNDO, assistant à maîtrise d'ouvrage du réseau d'eau communal.

Cette mission comprendra :

- La prise de contact avec l'exploitant et la préparation de l'intervention sur site.
- Une visite de site avec examen détaillé de la structure.
- Investigations non destructives si nécessaire afin de vérifier quelques points particuliers.
- Etablissement d'un rapport de synthèse comprenant :
 - la description de l'ouvrage
 - les plans schématiques issus des relevés effectués sur place.
 - Les préconisations en matière d'investigations complémentaires et de travaux de confortements à prévoir.

Il présente le résultat de l'analyse des offres réalisé par le cabinet SECUNDO. La société CIMEO présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant HT de prestation de 18 690€.

Le conseil municipal :

- accepte la proposition du cabinet SECUNDO et retient le cabinet d'expertise CIMEO
- décide de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau
- charge le Maire de mener à bien cette décision

Personnel

Le Maire informe le conseil municipal :

- de l'arrivée ce jour d'un agent chargé de l'animation et du développement des équipements touristiques,
- de l'arrivée semaine prochaine d'un agent au secrétariat de mairie,
- de la fin de formation de secrétaire de mairie d'un agent,
- du renouvellement d'un contrat aidé soit dans le cadre d'un prolongement au sein du service technique soit sous forme d'un CDD

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de former deux agents du service technique au permis poids lourd indispensable à la conduite des tracteurs et engins.

Le conseil municipal

- accepte de participer à la formation "permis poids lourd" de deux agents ;
- charge le Maire d'en fixer les modalités de prise en charge et d'engagements réciproques ;

Travaux des commissions :

➤ Commission technique

Daniel DUMONTET et Patrick CAGNIN présentent au conseil municipal un devis de l'entreprise B VOUILLON concernant des travaux de désensablement de l'étang ainsi que la réfection d'une berge érodée.

Le conseil municipal :

- accepte le devis de l'entreprise VOUILLON pour la totalité des travaux, pour un montant HT de 3 726€
- demande aux élus chargés du dossier de voir avec le service technique afin de faciliter au maximum le travail de l'entreprise (transport des matériaux sur place...) et ainsi de minimiser les coûts

Ludovic MICHEL informe l'assemblée de la pose de la vanne ainsi que du travail des bénévoles pour améliorer les conditions d'exploitation de l'étang du Paluet et réaliser l'entretien.

➤ Commission Education et Solidarité Locales

Brigitte SARRAZIN fait une synthèse de toutes les mesures mises en place à l'occasion de la fin d'année et pour l'accueil des migrants et des réfugiés en partenariat avec villages solidaires, les assistantes sociales du secteur et l'association "le pont", ainsi que le bilan de l'année 2020.

La prochaine réunion de la commission se tiendra le 31 janvier prochain

➤ **Commission tourisme**

○ **Marché de producteurs - Tarifs 2021**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal le règlement précisant les modalités et le fonctionnement du marché des producteurs locaux à MATOUR ainsi que les tarifs proposés par la commission.

Le conseil municipal :

- valide le règlement du marché des producteurs locaux
- fixe les tarifs des droits de place comme suit :
 - droit de place payable d'avance
 - eau, électricité et tables fournies
 - tarifs :

Marchés	TARIFS €
7 marchés	175.00
6 marchés	175.00
5 marchés	200.00
4 marchés	160.00
3 marchés	120.00
2 marchés	80.00
1 marché	40.00

- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

○ **Location CART**

Annie VOUILLON rappelle au conseil municipal que la salle du CART est actuellement très sollicitée pour accueillir des réunions, sa configuration et ses installations permettant de respecter les mesures imposées dans le cadre de la crise sanitaire.

Elle explique qu'il y a lieu de se positionner quant à la conduite à tenir en matière de location et de ménage.

Le conseil municipal décide :

- de mettre la salle d'animation du CART à disposition gratuite des associations dans le cadre de l'organisation de leurs réunions
- de laisser aux associations le choix d'effectuer elles-mêmes le ménage ou de payer un forfait de 50€ pour le faire réaliser par le service ménage
- de prendre en charge la désinfection

○ **Base de loisirs**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux définitifs de la base de loisirs du Paluet seront effectués après la prochaine saison estivale, des installations provisoires seront mises en place pour cette année.

Il indique que des devis ont été sollicités afin d'améliorer les aires de jeux.

Le conseil municipal souhaite qu'une clôture efficace et correcte soit posée côté tennis pour éviter toute intrusion à la piscine.

Questions diverses

➤ **Tarifs eau 2021**

Sur proposition de la commission technique, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de l'eau pour 2021 comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	€	€	€	€	€		€	€	€	€	€
Abonnement annuel	59,00	60,00	61,00	62,00	63,00	64,00	64,00	65,00	66,00	67,00	68,00
Consommation réelle									-	-	-
0 à 100 m3	1,33	1,35	1,38	1,41	1,42	1,44	1,44	1,43	1,45	1,47	1,49
1	1,26	1,28	1,30	1,33	1,34	1,36	1,36	1,35	1,37	1,39	1,41
201 à 500 m3	1,10	1,12	1,14	1,16	1,17	1,19	1,19	1,18	1,19	1,21	1,23
> à 500 m3	1,03	1,05	1,07	1,09	1,10	1,12	1,12	1,11	1,15	1,17	1,19
									-	-	-
* Frais pour ouverture/fermeture de branchement											
	50,00	50,00	51,00	52,00	52,00	53,00	53,00	54,00	54,00	54,00	54,00
* Relève supplémentaire avec déplacement											
	50,00	50,00	51,00	52,00	52,00	53,00	53,00	54,00	54,00	54,00	54,00
* Frais de résiliation d'abonnement (fermeture/dépose compteur)											
	105,00	105,00	107,00	109,00	110,00	112,00	112,00	113,00	113,00	114,00	115,00
* Acompte sur travaux de branchement neuf											

➤ **Appel à projet DETR-DSIL 2021**

Alain GUERIN présente au conseil municipal les modalités de l'appel à projets DETR-DSIL 2021 et en particulier le volet lié aux développements touristiques.

Il présente les diverses possibilités de montages financiers qui seront affinés et proposés au fur et à mesure desancements des opérations

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de :

- Solliciter la DETR DSIL pour le projet d'aménagement de la Maison des patrimoines et l'aménagement du deuxième étage de la mairie
- Charge le Maire ou un adjoint de mettre en œuvre cette décision

➤ **Demandes de subventions :**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions suivantes : chambres des métiers, Ecole des métiers, restaurants du cœur, pompiers Croatie

➤ **Bail : Antenne TDF**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal que TDF possède une antenne, sur un terrain appartenant à la commune.

Il précise que cet emplacement stratégique est loué à TDF pour un montant de 3 700€ par an jusqu'en 2027.

Il explique avoir été sollicité par le locataire pour procéder à une prolongation du bail pour 15 ans sur les mêmes bases de réindexations que précédemment mais pour un montant de loyer de 5 000€ par an. Il indique que TDF propose aussi de racheter l'emplacement.

Le conseil municipal :

- refuse de vendre l'emplacement à TDF
- accepte de renouveler le bail par avenant aux conditions suivantes :
 - o le bail est consenti et accepté pour une durée de quinze (15) années à compter du dernier jour de la fin de la période en cours, soit à compter du 16 avril 2027
 - o le bail est consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel d'un montant de cinq mille sept cent cinquante euros (5 750 €) net.
 - o la révision du loyer s'effectuera l'année n+1 (n = année de calcul du nouveau loyer) et l'indice de référence sera celui du 2ème trimestre de l'année n-1 qui sera comparé au même indice de l'année n.
 - o pour chaque révision à intervenir, l'indice de référence sera comparé à celui du même trimestre de l'année suivante, lequel servira lui-même de base de comparaison pour le rajustement suivant et ainsi de suite
 - o TDF sera redevable du loyer annuel à compter du 1er janvier 2021
 - o Toutes les autres dispositions et clauses visées au bail et non modifiées par le présent avenant restent pleinement applicables.
- Charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile en particulier l'avenant au bail.

➤ **Ligne de trésorerie**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal sa délibération n°106/2020 par laquelle il confirmait la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie courante arrivée à échéances et de conduire une mise en concurrence auprès de plusieurs établissements bancaires, dans les meilleurs délais, pour le montant de 300 000 € prévu au budget 2020. Il précise que sur les six banques contactées quatre offres sont parvenues et présente l'analyse des propositions.

Le conseil municipal décide que :

- la ligne de trésorerie arrivée à échéance, sera renouvelée pour une durée de 12 mois, auprès de la caisse du crédit mutuel du sud-est présentant l'offre économiquement la plus avantageuse aux conditions suivantes :
 - o montant : 300 000€
 - o taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge 0.60 points
 - o paiement des intérêts : trimestriel
 - o Commission d'engagement : 0.10% du montant autorisé soit 300€ payables à la signature du contrat
 - o Commission de non-utilisation : néant
- le Maire ou un adjoint est chargé de mener à bien cette décision et est autorisé à signer toute pièce utile

➤ **Eglise**

Brigitte SARRAZIN informe le conseil municipal que les travaux de beffroi de l'église seront effectués fin janvier 2021.

La souscription lancée afin de réaliser cette opération a connu un vif succès et le conseil municipal remercie les nombreux donateurs.

Questions diverses

- DETR 2020 – Complément de subvention
- Questionnaire SIRTOM
- Test pneumatiques 09/01/2021
- Remerciements geste Noël
- Météo décembre 2020

Réunions

Maire adjoints :	tous les 4èmes lundis – 20h30
Commission tourisme :	18/01/2021 - 20h30
Commission technique :	tous les 1ers lundis – 19h00
Commission ESL	30/01/2021 – 09h00

Séance levée à 22h54

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 08 février 2021 – 20h30 salle du CART